

**N°2018/045**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE  
SEANCE DU 25 JUIN 2018**

Date de convocation :  
19 juin 2018  
Date de publication :  
19 juin 2018

Nombre de  
conseillers :  
en exercice : 51

Présents : 32

Votants : 42

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à 20 heures 30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHEL, Président.*

**PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Frédéric NION, Thibaud GUILLEMET, Mireille MUNCH, Jean-Marie JACQUEMIN, André AGUERRE, Jacques AUGUSTIN, Monique CAMAJ, Jacques CANAL, Laurent DELPECH, Serge DUJARRIER, Patrick GUICHARD, Brigitte JARROT-THYRODE, Edwige LAGOUGE, Martine LEFORT, Patrick MAILLARD, Isabelle MOREAU, Emilie NEILZ, Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Annick POUILLAIN, Gisèle QUENEY, Christian ROBACHE, Laurent SIMON, Serge SITHISAK, Sinclair VOURIOT, Vincent WEBER

formant la majorité des membres en exercice

**REPRESENTE(S) :**

Geneviève SERT à Jean-Paul MICHEL, Yann DUBOSC à Serge SITHISAK, Ghyslaine COURET à Vincent WEBER, Edouardo CYPEL à Edwige LAGOUGE, Christel HUBY à Christian ROBACHE, Patrick JAHIER à Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA, Catherine MARCHON à Thibaud GUILLEMET, Loïc MASSON à Brigitte JARROT-THYRODE, Thi Hong Chau VAN à André AGUERRE, Claude VERONA à Sinclair VOURIOT

**Suppléance :** Pascal LEROY par Herve DENIZO, Tony SALVAGGIO par Catherine TOURNUT, Roland HARLE par Dominique FRANCOISE, Denis MARCHAND par Annie VIARD, Jean TASSIN par Madeleine COLLET.

**ABSENTS :**

Jean-Michel BARAT, Ludovic BOUTILLER, Chantal BRUNEL, Alain CHILEWSKI, Manuel DA SILVA, Jacques-Edouard GREE, Nathalie NUTTIN, Marielle POQUET-HELPER, Amandine ROUJAS

**Secrétaire de séance :** Laurent SIMON est désigné pour remplir cette fonction.

**AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE FERRIERES-EN-BRIE**

La commune de Ferrières-en-Brie a procédé à la révision de son document d'urbanisme et a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 4 mai dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, le projet de plan arrêté est soumis aux personnes publiques associées, dont la CAMG. Ainsi, le conseil communautaire de Marne et Gondoire peut formuler un avis sur ce projet avant sa mise en enquête publique.

Le dossier de projet du PLU comporte les pièces suivantes :

- le rapport de présentation
- le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables

2018/045  
CC du 25-06-2018

- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- le règlement
- les documents graphiques
- les annexes
- et le bilan de concertation.

## REMARQUES DE MARNE ET GONDOIRE

Les remarques ci-dessous et celles détaillées en annexe sont formulées dans l'objectif :

- d'informer la commune des éléments/orientations supra-communaux à prendre en compte dans son PLU,
- et de faciliter l'instruction des futures autorisations d'urbanisme, gérée par la CAMG.

### Remarque concernant la prise en compte des milieux humides, aquatiques et des continuités écologiques

Concernant le ru de la Brosse : l'autoroute A4 constitue une rupture importante de la continuité écologique au nord du territoire. La zone AU (secteur zone d'activités) se situe à la sortie de la longue buse du ru de la Brosse. Aussi, l'OAP et le règlement de cette zone doivent prévoir de préserver de toute urbanisation sur une distance de 5 mètres de part et d'autre du cours d'eau.

### Remarque concernant la prise en compte des eaux pluviales de la ZAE de Lamirault sur Collégien

Sur le secteur à urbaniser à l'ouest de la commune afin de permettre l'extension de la zone d'activités, il existe actuellement une servitude concernant l'exutoire des eaux pluviales de la ZAE de Lamirault, qui passe sur ce secteur pour rejoindre le ru de la Brosse (voir plans joints en annexe 2). Cette servitude doit bien entendu être évoquée et préservée dans le PLU.

### Remarques concernant la prise en question des déplacements :

- Il conviendrait de noter les difficultés de traversées piétons/cycles vers le pôle générateur que représente la commune de Bussy-Saint-Georges pour la commune de Ferrières (gare RER et établissements scolaires notamment)
- La question du stationnement des véhicules ne nous paraît pas assez approfondie : le nombre de places de stationnement des deux parkings majeurs de la commune, ainsi que le type de réglementation associé permettrait d'avoir une approche plus exhaustive de la problématique.
- Le PLU n'évoque pas le taux de motorisation des habitants : pour information, ce taux moyen est de 2,05 voiture/ménage sur la commune de Ferrières-en-Brie (commune classée en agglomération centrale dans le PDUIF).
- Il paraît intéressant d'ajouter dans le PLU la volonté communale de réaliser une liaison douce, le long de la Route de la Brosse, permettant de relier le village à la future ZAE et aux aménagements cyclables réalisés par la CAMG le long de la RD406 vers Collégien.
- L'entrée de ville de de Ferrières en Brie est en zone 30 mais de façon générale il conviendrait de permettre des aménagements doux permettant aux usagers et habitants de rejoindre la future passerelle permettant de traverser l'autoroute de façon sécurisée (aménagements doux, ou passage en zone 30 de certains secteurs...).

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis préalable favorable unanime du Bureau lors de sa séance du 11 juin 2018.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

- ❖ **EMET un avis favorable sur le projet arrêté du PLU de la commune de Ferrières-en-Brie, prenant en compte l'ensemble des remarques formulées.**

le Président  
Jean-Paul MICHEL



2018/045  
CC du 25-06-2018

Signé électroniquement